



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Dossier de presse**

**Inauguration du  
Centre pour le développement des  
apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa  
(CDA)**



Centre pour le développement  
des apprentissages  
Grande-Duchesse Maria Teresa

**24 septembre 2018**

# Inauguration du Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa

## Une expertise au service de l'égalité des chances

*Chaque enfant, quelles que soient ses forces et ses faiblesses, a le droit de déployer au mieux ses facultés personnelles. L'école est dans l'obligation de le soutenir dans ses aspirations. C'est ce principe qui fonde la politique éducative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. La réforme de l'Éducation différenciée tout particulièrement vise à favoriser les apprentissages des élèves à besoins spécifiques en recourant à du personnel formé à cet effet.*

*Aujourd'hui, le Luxembourg affiche un bon taux d'inclusion des enfants à besoins spécifiques (le pourcentage des élèves scolarisés dans des écoles spécialisées est inférieur à 1% de la population scolaire). Le nouveau dispositif qui se déploie depuis 2017 représente un pas supplémentaire vers une École de l'inclusion de qualité, grâce à l'augmentation significative du nombre des intervenants spécialisés et grâce à sa réactivité.*

*Les interventions auprès des élèves concernés s'organisent désormais sur trois niveaux : local (école, lycée), régional (direction de l'enseignement fondamental) et national. Les Centres de compétences, créés par la loi du 20 juillet 2018, relèvent du niveau national.*

*Sur les neuf centres prévus par la loi, quatre sont nouvellement créés afin de combler des lacunes du système scolaire luxembourgeois. C'est le cas du **Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa (CDA)** qui ouvre ses portes le 24 septembre 2018.*

### 1. UN MANQUE À COMBLER

Dans les écoles et lycées, nombre d'élèves atteints de troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyscalculie, etc.) ou/et de l'attention ont des difficultés à progresser, car ils ne bénéficient pas d'un accompagnement spécialisé. Jusqu'à présent, il a souvent fallu adresser l'enfant ou le jeune concerné à un prestataire privé ou conventionné.

Le Dysforum, premier forum international sur les troubles des apprentissages au Luxembourg, organisé en 2016 à l'initiative de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Maria Teresa, a confirmé la nécessité d'un centre coordonnant les efforts réalisés dans ce domaine.

### 2. UN CENTRE POUR LES ÉLÈVES, LES FAMILLES ET LES PROFESSIONNELS

#### Une offre sur mesure pour les enfants et les jeunes

Un encadrement spécifique est proposé aux enfants et jeunes présentant des difficultés ou des troubles des apprentissages et/ou de l'attention et pour lesquels le soutien et l'aide aux niveaux local et régional n'ont pas porté leurs fruits.

Sont ciblés les enfants à partir de quatre ans, jusqu'à la fin de leur scolarité, ou au-delà lorsque leur formation l'exige. À noter que le CDA se concentre dans un premier temps sur les élèves de l'enseignement fondamental. Dès la rentrée 2019, il encadrera aussi des élèves de l'enseignement secondaire. Le CDA se donne ainsi le temps nécessaire pour se doter des moyens adéquats pour prendre en charge ces élèves.

Dans la littérature spécialisée, le taux de prévalence des enfants présentant des troubles des apprentissages ou/et de l'attention peut varier considérablement; on peut toutefois s'accorder sur un taux de 5% de la population scolaire.

### **L'implication indispensable des familles**

Pour un enfant présentant un trouble des apprentissages ou/et de l'attention, la famille et l'entourage peuvent constituer de véritables havres de paix. Impliquer les familles des jeunes concernés et leur proposer un soutien sous forme de guidance et à travers une relation individuelle personnalisée sont d'autant plus essentiels.

### **Un soutien aux acteurs professionnels du milieu scolaire**

Ce sont les enseignants, les instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) et les membres des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs (ESEB) des directions de l'enseignement fondamental qui sont quotidiennement en contact avec les enfants concernés. La formation, le coaching et l'accompagnement de ces professionnels occupent donc une très grande place. Tout est mis en œuvre pour assurer au maximum l'inclusion scolaire et sociale de l'enfant. Ce qui est recherché à terme, ce sont des enseignants autonomes, nécessitant de moins en moins d'assistance en classe ; un conseil ou un soutien peuvent bien entendu toujours être demandés au CDA.

Les partenaires externes, étatiques et non-étatiques, peuvent aussi recourir à l'expertise de l'équipe pluridisciplinaire et à l'offre du *Troisième Lieu* (voir page 5).

La sensibilisation et l'information du grand public comptent aussi parmi les missions du CDA.

## **3. UN ENCADREMENT SPÉCIFIQUE INDIVIDUALISÉ**

Le CDA préconise l'inclusion scolaire et sociale de tous les enfants dans l'école ordinaire. C'est pourquoi il ne dispose pas de classes proprement dites.

Lorsqu'un enfant est signalé auprès de la Commission nationale d'inclusion (CNI), et que celle-ci juge le CDA compétent, les parents peuvent s'adresser au CDA pour faire établir un diagnostic spécialisé. Selon les résultats, la CNI peut dans un deuxième temps charger le CDA d'assurer une prise en charge spécialisée.

Les parents ou l'élève majeur peuvent toutefois aussi s'adresser directement au CDA, sans être passés par la CNI.

Lors d'un premier rendez-vous, une relation de confiance doit s'établir entre les collaborateurs du CDA et les concernés. Dans un deuxième temps sera établi un diagnostic spécialisé qui s'appuie sur les bilans et rapports déjà réalisés aux niveaux local et régional.

Sur base de ce diagnostic spécialisé, le type d'encadrement sera choisi. Celui-ci se limite dans le temps et prend différentes formes. Dans tous les cas, il est individualisé et adapté spécifiquement aux besoins de l'enfant. Il peut s'agir de :

- une thérapie ou une rééducation individuelle ;
- un entraînement ou des ateliers en groupe ;
- du conseil et de l'accompagnement de l'entourage de l'enfant (recommandations pour la vie quotidienne, comment encourager l'enfant, comment gérer des situations difficiles en relation avec les devoirs à domicile, etc.).

Tout au long de ce processus, le partenariat avec l'entourage de l'enfant est constant. Un projet scolaire, voire des mesures de différenciation et de soutien, sont élaborés avec le titulaire de classe et l'équipe pédagogique, et, le cas échéant, en partenariat avec l'ESEB de la direction de l'enseignement fondamental.

#### 4. LA PROMOTION DES CONNAISSANCES

##### Conseil et coaching

Outre l'encadrement spécifique et individualisé des enfants et jeunes à besoins spécifiques, le CDA s'engage à promouvoir les connaissances dans son domaine de compétences.

Une collaboration directe et soutenue avec les acteurs du terrain est primordiale. Ceux-ci peuvent demander un conseil concernant une thématique spécifique ou encore un coaching en groupe, dans un établissement scolaire ou dans les locaux du CDA.

##### Formation continue

Afin d'assurer un enseignement innovant et adapté aux besoins spécifiques de tous les enfants, le CDA propose, en étroite collaboration avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), toute une série de formations continues axées sur les troubles des apprentissages et de l'attention. Ces dernières sont dispensées par des experts nationaux et internationaux.

##### Troisième Lieu

Un effort considérable a été entrepris pour mettre à disposition des professionnels du milieu scolaire une panoplie de matériels de support (ouvrages scientifiques, matériel didactique, tests standardisés, etc.).

Le *Troisième Lieu*, l'espace de ressources et de documentation du CDA, se fonde sur quatre piliers :

- une **bibliothèque** : elle met à disposition des intéressés des ouvrages de la littérature spécialisée ainsi que des revues scientifiques ; elle se rattache au réseau de la Bibliothèque nationale de Luxembourg ;
- une **boîte à outils** : on y trouve une série de livres, de jeux pédagogiques et de programmes d'apprentissage ;
- une **testothèque** : elle regroupe des tests standardisés mis à disposition des membres d'une profession socio-éducative, qualifiés et accrédités ;
- un **conseil personnalisé**.

Le *Troisième Lieu* est plus qu'un simple centre de documentation, il se veut un lieu de rencontre et d'échange entre pairs.

#### 5. INFRASTRUCTURES ET FINANCEMENT AU SERVICE DES MISSIONS DU CDA

Le bâtiment actuel du CDA est transitoire. À partir de 2021, le CDA s'installera dans de nouveaux locaux.

Le site 2, rue Thomas Edison, à Strassen, comprend :

- 16 salles de thérapie et de consultation,
- deux salles de psychomotricité,
- trois salles de formation et de conférence,
- le *Troisième Lieu* (cinq salles),
- une salle pour personnes à mobilité réduite,
- quatre bureaux pour l'administration.

À partir de 2019, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse mettra à disposition du CDA un budget propre. Celui-ci couvrira le fonctionnement quotidien du Centre, mais également des projets clés, tels que le développement de tests standardisés. Dès la rentrée 2018, un premier projet a été lancé en collaboration avec l'Université du Luxembourg pour inventorier les tests actuellement utilisés au Grand-Duché. En fonction des résultats, un deuxième projet pourrait porter sur l'adaptation de certains tests, voire la conception de nouveaux.

## **6. LES COLLABORATEURS**

L'équipe multidisciplinaire du CDA se compose de 28 collaborateurs : psychologues, pédagogues, psychomotriciens, orthophonistes, enseignants et personnel administratif. Le CDA investit dans leur formation continue, essentielle à leur expertise. Il recourt régulièrement à des experts internationaux pour élargir et approfondir les compétences des collaborateurs.

L'équipe actuelle sera renforcée afin de pouvoir offrir ses services aux élèves de l'enseignement secondaire.

Le CDA s'engage par ailleurs à assurer une étroite coopération avec les autres acteurs du domaine, à savoir les autres centres de compétences, des institutions scientifiques, des partenaires externes (SCAP, Dyspositif, etc.).

## **7. INFORMATIONS PRATIQUES**

### *Adresse :*

2, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen

### *Renseignements:*

Tél. 247-65103

Email : [info.cda@men.lu](mailto:info.cda@men.lu)

### *Prise de rendez-vous*

Tél. 247-65123

Email : [info.cda@men.lu](mailto:info.cda@men.lu)

### *Troisième Lieu*

Tél. 247-65141

Email : [troisiemelieu.cda@men.lu](mailto:troisiemelieu.cda@men.lu)

Heures d'ouverture : Lundi à vendredi, 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 00